Informations de base		
2023/0373(COD)	Procédure terminée, en attente de publication au Journal officiel	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement		
Prévention des pertes de granulés plastiques en vue de réduire la pollution par les microplastiques		
Subject		
3.40.01 Industrie chimique, engrais, matières plastiques 3.70.05 Pollution marine et côtière, pollution par les navires et les hydrocarbures 3.70.12 Gestion des déchets, déchets ménagers, emballages, déchets industriels légers		
Priorités législatives Déclaration commune 2023-24		

Informations complémentaires			
Source	Document	Date	
Service de recherche du PE	Briefing	19/04/2024	